

Plan Local d'Urbanisme

LE MANS MÉTROPOLE

Aigné
Allonnes
Arnage
Champagne
La Chapelle Saint-Aubin
Chaufor Notre Dame
Coulaines
Fay
La Milesse
Le Mans
Mulsanne
Prud' le Chetif
Rouillon
Roudin
Saint-Georges du Bois
Saint-Saturnin
Sargé-les-Le Mans
Trange
Vivré l'Èveque

- zone 4 mètres maximum
- voie 7 mètres maximum
- zone 7 mètres maximum
- voie 10 mètres maximum
- zone 10 mètres maximum
- voie 16 mètres maximum
- zone 16 mètres maximum
- zone 20 mètres maximum
- voie 22 mètres maximum et 9 mètres minimum pour les constructions nouvelles
- zone 22 mètres maximum
- zone 34 mètres maximum
- zone 45 mètres maximum
- zone 55 mètres maximum

MODIFICATION n°2 - Projet

RÈGLEMENT

Pièce n° 13.1 ► Plan des hauteurs

AIGNÉ

Échelle 1/5000

